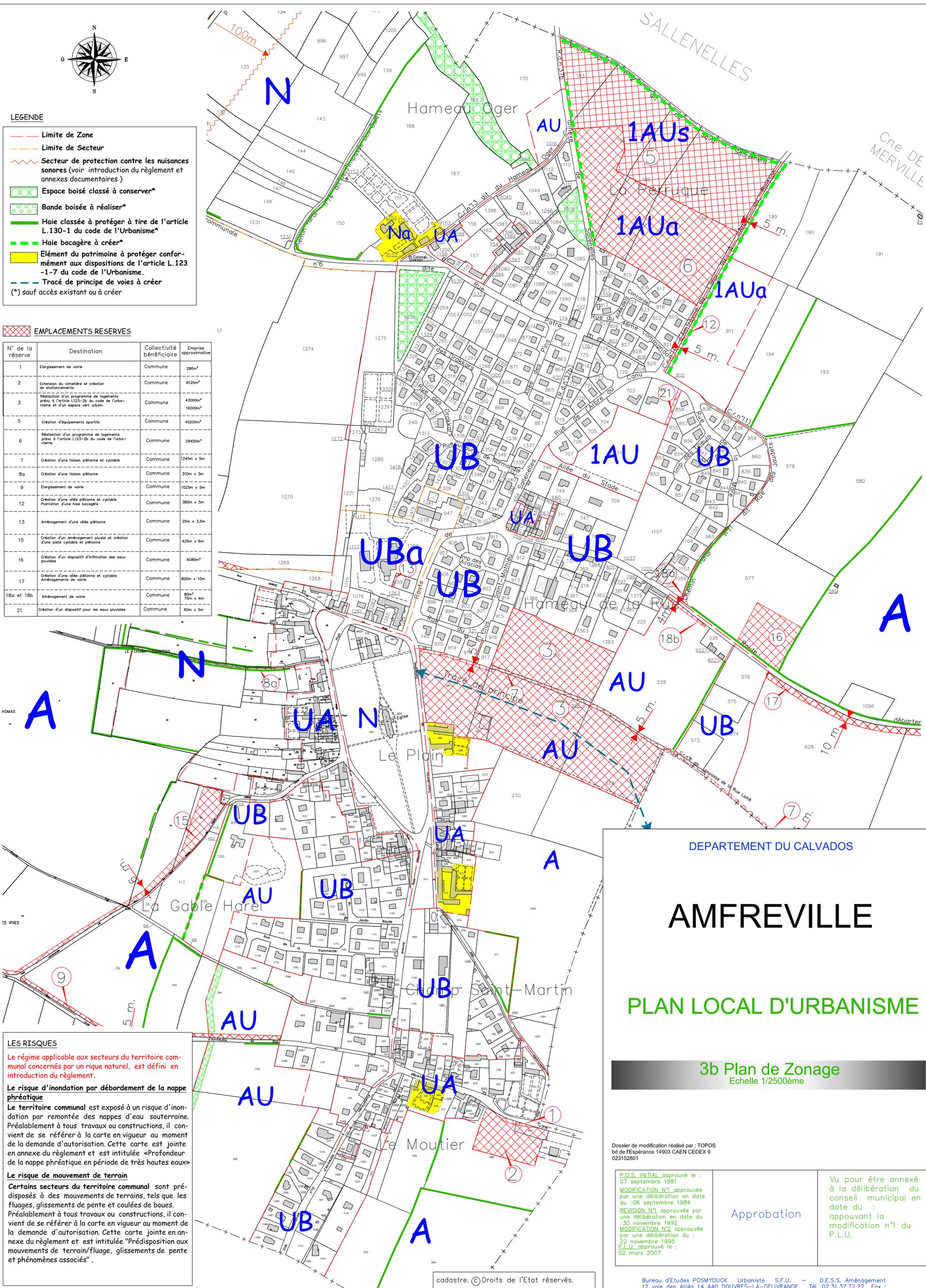


LEGENDE

- Limite de Zone
 - Limite de Secteur
 - ~ Secteur de protection contre les nuisances sonores (voir introduction du règlement et annexes documentaires)
 - Espace boisé classé à conserver*
 - Bande boisée à réaliser*
 - Haie classée à protéger de l'article L.130-1 du code de l'Urbanisme*
 - - - Haie bocagère à créer*
 - Élément du patrimoine à protéger conformément aux dispositions de l'article L.123-1-7 du code de l'Urbanisme.
 - Tracé de principe de voies à créer
- (*) sauf accès existant ou à créer

EMPLACEMENTS RESERVES

N° de la réserve	Destination	Collectivité bénéficiaire	Emprise approximative
1	Elargissement de voirie	Commune	280m²
2	Extension du cimetière et création de stationnements	Commune	6120m²
3	Réalisation d'un programme de logements prévu à l'article L123-2b du code de l'urbanisme et d'un espace vert urbain.	Commune	43000m² 16000m²
5	Création d'équipements sportifs	Commune	45200m²
6	Réalisation d'un programme de logements prévu à l'article L123-2b du code de l'urbanisme.	Commune	29450m²
7	Création d'une liaison piétonne et cyclable	Commune	1245m x 5m
8a	Création d'une liaison piétonne	Commune	310m x 3m
9	Elargissement de voirie	Commune	1025m x 5m
12	Création d'une allée piétonne et cyclable Plantation d'une haie bocagère	Commune	380m x 5m
13	Aménagement d'une allée piétonne	Commune	25m x 3,5m
15	Création d'un aménagement piéton et cyclable et création d'une piste cyclable et piétonne	Commune	425m x 6m
16	Création d'un dispositif d'infiltration des eaux pluviales	Commune	6080m²
17	Création d'une allée piétonne et cyclable Aménagements de voirie	Commune	800m x 10m
18a et 18b	Aménagement de voirie	Commune	80m² 75m x 4m
21	Création d'un dispositif pour les eaux pluviales	Commune	60m x 5m



DEPARTEMENT DU CALVADOS

AMFREVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

3b Plan de Zonage
Echelle 1/2500ème

Dossier de modification réalisé par : TOPOS
bd de l'Espérance 14903 CAEN CEDEX 9
023152801

P.O.S. INITIAL approuvé le :
07 septembre 1981
MODIFICATION N°1 approuvée
par une délibération en date
du : 06 septembre 1984
REVISION N°1 approuvée par
une délibération en date du
: 30 novembre 1992
MODIFICATION N°2 approuvée
par une délibération du :
22 novembre 1995
P.L.U. approuvé le :
02 mars 2007

Approbation

Vu pour être annexé
à la délibération du
conseil municipal en
date du :
approuvant la
modification n°1 du
P.L.U.

cadastre. © Droits de l'Etat réservés.

Bureau d'Etudes POSMYOUK Urbaniste S.F.U. - D.E.S.S. Aménagement
12 rue des Alliés 14 440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE Tél. 02.31.37.72.22 Fax :
02.31.37.71.64

LES RISQUES

Le régime applicable aux secteurs du territoire communal concernés par un risque naturel, est défini en introduction du règlement.

Le risque d'inondation par débordement de la nappe phréatique

Le territoire communal est exposé à un risque d'inondation par remontée des nappes d'eau souterraine. Préalablement à tous travaux ou constructions, il convient de se référer à la carte en vigueur au moment de la demande d'autorisation. Cette carte est jointe en annexe du règlement et est intitulée « Profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux »

Le risque de mouvement de terrain

Certains secteurs du territoire communal sont prédisposés à des mouvements de terrains, tels que les fluages, glissements de pente et coulées de boues. Préalablement à tous travaux ou constructions, il convient de se référer à la carte en vigueur au moment de la demande d'autorisation. Cette carte jointe en annexe du règlement et est intitulée "Prédisposition aux mouvements de terrain/fluage, glissements de pente et phénomènes associés".